

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°62 arête portant attribution provisoire au nommé Ahmed Ben Ahmed d'un terrain sis au Bender-Djed id, d'une superficie de 108 mètres carrés,2. 48 centimètres carrés.

n°62

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juillet 1929

Numéro JO
n° 392 du 31/07/1929

Date du numéro
31 juillet 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article S de l'arrêté du 28 décembre 1925, réglementant l'attribution des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu le procès-verbal d'adjudication en date du 13 mars 1925

Le Conseil d'administration, entendu dans sa séance du 2 juin 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Il est accordé à Ahmed ben Ahmed la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 198 mètres carrés 18 décimètres carrés, situé au Bender-Djedid, entre les boulevards 15 et 14 et délimité au nord par l'avenue n° 3 et au sud, par une maison appartenant à Sameh séghir. Art. 2. — La dite concession est octroyée suivant les clauses et conditions d'un cahier des charges approuvé le 25 février 1928 qui demeurera annexé au présent arrêté. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

g.cochard